

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 22 FÉVRIER 2024



## **Doublement des franchises médicales : la santé des Français n'est pas une variable d'ajustement !**

**La Fédération nationale des orthophonistes (FNO) dénonce la décision prise par le Gouvernement de doubler les franchises médicales sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux, les transports sanitaires, les consultations et les examens de biologie.**

Avancé lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 puis confirmé par le président de la République lors de sa conférence de presse le 16 janvier, le doublement des franchises médicales a été acté par décret le samedi 17 février 2024.

En adoptant ces dispositions par voie réglementaire et non législative, alors même que l'ensemble des acteurs de la santé se prononce en défaveur de ces mesures, le gouvernement fait le choix de faire évoluer le système de santé français vers une marchandisation à marche forcée de l'accès aux soins.

Avec un reste à charge qui augmente mécaniquement pour les ménages, le renoncement aux soins devient alors un corollaire direct pour celles et ceux qui sont impactés par les effets de seuil.

Par ailleurs, en dressant un étonnant parallèle entre les dépenses de santé et les forfaits téléphoniques, l'exécutif laisse planer une suspicion de soins de confort pour l'ensemble des usagers du système de santé. Et cela, alors même que le virage préventif devrait constituer la pierre angulaire des politiques publiques de santé, en cohérence avec les priorités affichées par le gouvernement.

**A ce titre, la FNO ne peut que désavouer le choix éhonté du gouvernement sur le doublement des franchises médicales, alors même que la réduction des inégalités en matière de santé devraient constituer la première des priorités.**

### **Contact presse**

**Sarah Degiovani** - Présidente

06 48 13 46 39

**Niels Lagrange** - Délégué général

07 60 10 22 61